

Pierre KAUTHEN,
Professeur honoraire,
8, rue Mungenast,
L-6466 Echternach
pierre.kauthen@education.lu

Echternach, le 29 juillet 2018

Monsieur Jo KOX,
Coordinateur du Plan de développement culturel 2018-2018,
Ministère de la Culture,
4, boulevard Roosevelt,
L-2450 Luxembourg

Monsieur,

Permettez-moi de faire quelques remarques, à la dernière minute, au sujet de l'ambitieux projet dont vous avez assuré la coordination et qui a suscité mon attention et mon intérêt.

En tant qu'ancien président du « Willibrordus-Bauverein » asbl d'Echternach (1989-2014) et coordinateur du groupe de travail ayant élaboré le dossier en vue du classement de la Procession dansante par l'UNESCO, je me suis surtout intéressé à la place faite dans votre document à cet événement majeur dans le calendrier culturel du pays. J'ai dû constater que la part faite au patrimoine culturel immatériel ne me semble pas appropriée, vu que ce patrimoine, qui par définition repose sur une tradition et des coutumes non réglementées, mérite une attention particulière de la part des instances culturelles et politiques. La discussion récente au sujet de la pétition 1016 a montré que l'article 13 de la Convention UNESCO de 2013, votée à l'unanimité de la Chambre des Députés, n'est pas respecté par le Gouvernement actuel, de sorte que l'organisation de la procession 2019 sera gravement perturbée, malgré les promesses faites par le Ministre de l'Education nationale. Voilà pourquoi des mesures en faveur du site UNESCO d'Echternach s'imposent et ne devraient pas attendre les conclusions de la gestion du Site management de la Ville de Luxembourg, comme il est suggéré à la page 121 du plan de développement. Le Centre d'information et de documentation sur la Procession dansante, créé en 2008 et financé par l'État, la Commune d'Echternach, la Fabrique d'église d'Echternach et le « Willibrordus-Bauverein », est géré par du personnel bénévole et accueille quelque 30 000 visiteurs par an. Comme l'UNESCO exige qu'il soit veillé avant tout à la visibilité du patrimoine culturel immatériel, une professionnalisation de l'accueil et de la gestion du site s'impose.

La création d'un Institut du patrimoine culturel, recommandée dans votre plan de développement, sera une bonne chose. On peut toutefois se demander si le patrimoine immatériel, à côté de l'archéologique, de l'architectural et du mobilier, ne sera pas le parent pauvre, alors qu'il mérite un traitement particulier, vu son essence même. Par ailleurs, habitant de province, je crains fort que l'implantation de cet institut ne soit de

nouveau réservée soit à la capitale soit au Bassin Minier, alors que le choix de Mersch pour le Centre de Littérature a montré des effets très positifs. Vous ne m'en voudrez pas si je propose pour cet institut nouveau à créer la ville d'Echternach, ce qui se justifierait par son patrimoine culturel et architectural et son histoire comme ville la plus ancienne du pays. Dans le cas où l'on déciderait de consacrer une institution spéciale au patrimoine culturel immatériel seul, comme je le propose, un Centre du patrimoine culturel immatériel serait tout-à-fait à sa place dans notre cité abbatiale.

Dans l'espoir que mes modestes observations et propositions trouveront un accueil bienveillant et favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le coordinateur, l'expression de mon profond respect.